L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.

MARDI (MATIN,) 14 FÉVRIER 1832.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 février.

Un journal de cette ville s'est élevé avec raison contre les dispositions de l'*ordonnance* du conseil de ville relative à la nomination de l'imprimeur: nous ne pouvons qu'appuyer de toutes nos forces ce qu'il dit de cette ambiguité de rédaction qui, d'un côté, prescrit au maire de soumettre au conseil *les deux propositions le moins élevées*; et de l'autre, lui laisse la faculté de choisir *celles qui lui paraissent le plus avantageuses*.

Cependant, comme le travail à faire est déterminé on ne peut, avec de la bonne foi, s'empêcher de reconnaître ici que la seconde phrase n'est que le ressassement de la première idée; et qu'*ainsi la proposition le plus avantageuse*, est nécessairement celle de l'imprimeur *qui demande le moins*.

En comprenant de cette manière l'ordonnance, on ne peut qu'être surpris de la marche suivie par le maire à l'égard des soumissions faites par différents imprimeurs de la ville: au lieu de choisir entre ces propositions, comme il lui est prescrit, il les a toutes envoyées au conseil! Néanmoins si c'était là son seul tort il serait de peu de conséquence, puisqu'alors ce magistrat se serait borné à ne pas user d'un droit qu'il avait; et que le conseil serait toujours libre de choisir conformément à son ordonnance.

Mais, il faut bien le dire, il n'en est pas ainsi: aux termes de cette ordonnance le maire ne peut recevoir aucune proposition après le *premier lundi de février*; or, ce jour étant écoulé, et la séance du conseil n'ayant pas eu lieu, le maire a permis à l'un des soumissionnaires de retirer sa première proposition et d'en faire une autre dans laquelle il se montre beaucoup moins exigeant. Ceci est une violation manifeste de l'ordonnance, et nous ne connaissons aucune raison au monde qui puisse l'excuser. Est-ce là l'exemple que doit donner le premier magistrat d'une ville? Sans doute il suffit de signaler de pareilles illégalités au conseil, pour qu'il empêche qu'elles ne se renouvellent à l'avenir, en rendant plus claires et plus formelles les dispositions de son ordonnance; car nous aimons à nous persuader que la conduite du maire dans cette circonstance n'est que le résultat d'une fausse interprétation de ce qu'il y a d'obscure dans cette ordonnance, et que nous avons signalé plus haut.

Ce que nous avançons ici n'est pas une supposition gratuite; il importe que l'on sache que c'est un fait dont nous avons la certitude; la seconde proposition de l'imprimeur actuel de la corporation (car c'est à lui que nous avons fait allusion) était annoncée, en *post-scriptum*, dans le message du maire du 9; et tous ceux qui sont allés au conseil ce jour-là, ont pu le voir de leurs *propres yeux*. Nous avons une trop haute opinion du conseil, pour croire qu'il puisse prêter la main à une injustice, en n'écartant pas cette seconde proposition.

A la sollicitation du gouverneur A. B. Roman, le président des Etats-Unis, ayant donné ordre au commandant de la station de Bâton-Rouge, de délivrer au Bataillon d'Artillerie deux pièces de 8 et deux obusiers de 24—ainsi que 2,000 livres de poudre, 200 boulets du calibre de 8, et 200 obuses qui se trouvaient dans cette ville, le major Gally, commandant ce beau corps, s'est lui-même transporté sur les lieux afin de prendre livraison de ce matériel d'artillerie; il est arrivé dimanche, sur le bateau-à-vapeur *Planter*.

Les deux pièces de 6 qui se trouvaient au Natchitoches, et qui ont été données au même bataillon, *par la législature*, sont arrivées hier sur le bateau-à-vapeur *Rapide*. On assure que le bataillon doit faire l'essai de ces nouvelles pièces, dans la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington.

Le parc d'artillerie se compose maintenant de quatre pièces du calibre de 4; deux de 6; deux de 8; et deux obusiers du calibre de 24; en tout 10 bouches à feu.

NOUVELLES DE VERA-CRUZ.

On nous a communiqué une liasse du *Censor* de Véra-Cruz jusqu'au 27 du mois dernier, mais nous n'y avons rien trouvé qui nous ait paru digne d'être traduit. La nouvelle du renvoi du ministère est loin d'être confirmée, car le gouvernement prend au contraire des mesures pour soumettre la garnison de cette ville. D'après une lettre du 29, qui nous a été communiquée, il paraît que Santa-Ana s'attendait à chaque instant à être attaqué par un corps de 2,500 *hommes*, parti de Jalapa le 23, avec quatre pièces d'artillerie et deux obusiers. Ces troupes sont sous le commandement du ministre de la guerre en personne, qui a en sous-ordre les généraux Rincon, Iberri et Facio.

Par la goëlette *Tepeyac*, qui devait partir après celle qui a apporté ici ces nouvelles, nous apprendrons sans doute de grands événemens.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

MARSEILLE, 20 décembre.

Un événement déplorable est arrivé dans notre rade: aujourd'hui 15 courant, la corvette de l'état *l'Astrolabe*, venant de Morée, avec 141 militaires, était arrivée; un capitaine d'artillerie et 28 soldats de la même arme ont été mis dans une embarcation montée de six matelots pour être conduits au lazaret. Ce canot, s'il faut en croire les marins, était malheureusement trop chargé; la violence du vent l'a fait chavirer. Les six matelots et trois des soldats ont pu se sauver; tout le reste a péri. Le capitaine avait été retiré de la mer en état d'asphyxie; tous les secours de l'art lui ont été prodigués vainement, il est mort quelques heures après."

PRUSSE.

DU BRANDEBOURG, 8 décembre.

Jamais les communications n'ont été plus fréquentes entre la cour de Berlin et celle de Saint-Pétersbourg. Un échange aussi actif de courriers frappe d'autant plus que l'on parle toujours du calme profond de l'Europe; ces négociations trahissent une certaine défiance, soit sur l'état des choses elles-mêmes, soit sur la possibilité de la durée, soit sur les projets de quelque cabinet. Dans tous les cas, la prudence est nécessaire, il n'y a rien d'étonnant que les deux cours cherchent à s'entendre sur des événemens possibles. Mais qu'on ne soutienne donc pas que l'état de paix est solidement établi et assuré contre toutes les pertubations.

(Gazette Universelle d'Augsbourg)

ILES IONIENNES.

CORFOU, le 15 novembre.

Les lettres de Nauplie et d'Hydra annoncent également que la commission administrative offre aux insulaires de Syra et d'Hydra une amnistie générale pour les engager à renoncer à leur opposition au gouvernement établi. Cette proposition n'a encore été acceptée par aucune des îles de l'Archipel, et Hydra est toujours étroitement bloquée par l'amiral russe. Une flottille commandée par Canaris a cependant pu tromper la surveillance de la croisière, ou profiter du bénéfice de l'amnistie pour sortir d'Hydra. Elle a paru dans quelques ports de l'Archipel pour y lever les impôts établis; mais son apparition n'a rien produit; les primats ont partout refusé les redevances pécuniaires qui leur étaient demandées. Ces îles ont voulu conserver une stricte neutralité entre l'ancien gouvernement grec et l'opposition qui siége à Hydra, jusqu'à ce que la commission administrative ait été pleinement reconnue par tous les partis qui divisent la Grèce continentale et les îles de l'Archipel. Une assemblée législative légalement nommée peut seule opérer cette réunion. Cet avenir n'est pas encore prochain: l'horizon est chargé de trop de nuages.

SUISSE.

BALE, 6 décembre.

Il vient de paraître un décret du grand conseil de ce canton, contenant les dispositions suivantes:

"En conséquence de la votation qui a été faite, le grand conseil déclare s'en tenir à la constitution garantie par la diète; il demande à ses co-états de donner à ses députés des instructions dans ce sens, que cette garantie sera maintenue et mise au besoin à exécution par la haute-diète.

"Dans le cas où il ne serait pas immédiatement fait droit à cette demande, conforme au pacte fédérale, les communes qui, dans un temps fixé, déclareront persister dans leur désir de se séparer, seront mises à la disposition de la confédération, sous réserve d'une votation dans la ville Bâle.

"Si cela est nécessaire, cette votation sera organisée sans retard à la ville et à la campagne, et les portions du pays qui persisteront à vouloir se séparer seront aussitôt retranchées du canton, et alors il sera proposé sans retard à la diète de prendre, de concert avec le grand-conseil de Bâle, les mesures ultérieures nécessaires à cet égard.

"La diète sera priée de prendre une décision sur cette affaire avant la fin de l'année."

—On nous adresse de Lausanne les renseignemens suivans sur les projets du commandant neuchâtelais Bourquin:

"Depuis trois semaines environ, Bourquin parcourait le canton de Vaud et celui de Genève, pour y recruter des hommes disposés à partager avec lui les dangers d'une entreprise armée contre les royalistes du canton de Neuchâtel. Un assez grand nombre de patriotes, enthousiastes de la cause à laquelle il s'est dévoué, se sont joints à lui. Le 17 de ce mois, ils ont dû se réunir sous ses ordres à Yverdun, pour entrer tous ensemble sur le territoire neuchâtelois, qui commence à une petite distance de cette ville. Bourquin se trouve en ce moment entouré d'environ trois mille volontaires, dont cinq cents vaudois, trois-cents genevois et fribourgeois, et tous les autres neuchâtelois. La majeure partie des ces troupes se compose de carabiniers; ils ont en outre quatre pièces de canon, des fusées à la congrève, beaucoup de provisions de guerre, et de l'argent en abondance. Bourquin a fait à Genève un emprunt de 75,000 fr.

"La ville de Neuchâtel est défendue par vingt pièces de canon, et l'on annonce que trois bataillons fédéraux y sont entrés pour appuyer le gouvernement. Il résultera peut être de cette circonstance inattendue que beaucoup de sang sera répandu, à moins que Bourquin n'ajourne l'exécution de ses projets.

"Au reste, la continuation de cet état de choses est inquiétante pour la Suisse, qui craint de se compromettre auprès de la sainte-alliance. Celle ci n'a pas mis jusqu'à présent d'obstacles sérieux aux révolutions qui se sont accomplies dans la plupart des cantons suisses. Il est à craindre qu'il n'en soit plus de même du moment que les intérêts immédiats d'une des grandes puissances seront attaqués, et c'est ce qui arrive dans la question neuchâteloise. La diète, qui voudrait se débarrasser de ces inquiétudes, vient de décider, sur la demande de onze cantons, que lorsque roi de Prusse serait invité à émanciper le canton de Neuchâtel, à défaut de quoi, ce canton serait rayé de la liste des confédérés."

MÉLANGES.

VOYAGE EN AFRIQUE.

Angora, 25 *août*.—Depuis notre départ de Smyrne, nous avons dû renoncer à toute espèce de relations avec l'Europe, et nous étions dans l'impossibilité de faire parvenir de nos nouvelles. L'intérêt qu'inspirent des pays inconnus, où il est difficile de pénétrer, a long temps prolongé notre séjour au milieu de contrées barbares et séparées en quelque sorte du monde entier. Notre arrivée à Enguri (*Angora*), après des marches longues, pénibles, hérissées de mille difficultés, était devenue urgente pour notre caravane. Nous avons eu le malheur de perdre un de nos hommes dans notre voyage chez les Kurdes. Il serait bien difficile de nous suivre au milieu des provinces que nous avons traversées, parce qu'aucune carte connue ne représente assez exactement ce pays; et nous ne voulons pas nous exposer à perdre le fruit de nos travaux en les envoyant aujourd'hui en France. A tout hasard nous nous bornerons donc simplement à en donner ici un aperçu. Cela sera plus que suffisant pour faire concevoir le développement que la science et la politique pourraient attendre de l'exploration de ces contrées. Dans nos précédens voyages, nous avions étudié avec soin tout le pays compris entre les rives de la Propontide, de la mer Egée, du *Thymbrius* et de l'Hermus, anciennement connu sous la dénomination de Bithynie, de Phrygie Epictetus, de Mysie et de Lydie. C'est au sud-est de ces contrées que *nous avons repris* le cours de nos investigations; *nous les avons* poussées depuis les chemins du Tmolus, du Messoys et du mont Dindymène, jusqu'aux monts Emis-Dagh et aux vastes bassins qui s'étendent sur le plateau de l'Asie mineure. De là nous avons regagné le mont Adoreus, et les affluens de Sangarius qui nous ont conduits à Enguri.

La belle vallée du Caystre que nous avons suivie pendant plusieurs jours présente partout une végétation forte qui marque de loin le passage du fleuve. Les sommets qui dominent Tira et Beudea sont encore couverts de neiges; et des traces d'inondations récentes nous ont prouvé qu'il eût été impossible de reprendre plus tôt nos opérations. Malgré son voisinage de Smyrne, ce pays offre peu de sécurité; les agas nous prévenaient chaque soir que des voyageurs avaient été assassinés peu de jours auparavant, et nous engageaient à faire veiller la nuit autour de nos tentes. Nous avons visité la plaine de Kéléchouvasse où le fleuve réunit ses principaux affluens. L'ancienne Hyponpa n'en doit pas être éloignée, d'après la description que Strabon et Ovide donnent de la position de cette ville. Non loin de là nous avons traversé le Tmolus par un col sillonné de sentiers escarpés, où notre marche a été souvent embarrassée par des familles nomades qui, dans cette saison, se transportent corps et biens pour trouver des pâturages.

Les eaux de l'Hermus se séparent brusquement de celles du Caystre; des sources abondantes forment de nouveaux affluens qui se réunissent au Coganus dans la pleine de Philadelphie; elle est large et belle, mais elle n'est point semée d'arbres comme Caystre. Nous l'avons reprise de loin au pied du Messogis, et elle nous a conduits à Allan-chéa. Les bazars de cette ville étaient fermés; les habitans s'évitaient dans les rues, et de toutes parts on se refusait à nous loger, parce que nous venions d'un village où la peste faisait chaque jour périr beaucoup de monde; l'ordre seul a pu vaincre ces difficultés.

Rien de moins exact que le cours de l'Hermus et de ses affluens. Le colonel Lapie seul approche de la vérité. Ce n'est pas au surplus la première fois que nous avons lieu de reconnaître la sagacité avec laquelle ce géographe a su démêler les véritables formes des lieux au milieu de tant de renseignemens vagues et contradictoires. Nous avons étudié avec soin les points de partage des eaux de ce fleuve avec celles du Méandre. Les contours sinueux de ces vallées donnent souvent au cours des eaux des directions opposées qui peuvent facilement induire en erreur lorsque l'on n'a pas acquis l'habitude de saisir l'ensemble d'un pays. Nous avons porté les sources du Méandre au pied du mont Dyndymène, et nous les avons séparées d'une part de la valée de l'Hermus, et de l'autre des eaux qu'il se rendent dans le plateau central.

Ces collines qui encaissent l'Hermus au-dessus de Kolah offrent un aspect tout différent de celles que nous venions de quitter. Les premières avaient des formes arrondies et des pentes douces, celles-ci sont [illegible] et terminées par des escarpemens.

Le but principal de notre voyage actuel était de visiter les parties inexplorées de la Phrygie et de la Cappadoce qui s'étendent depuis Kara-Hissas jusqu'à Césarée. Tous les renseignemens que nous avons puisés dans le pays se sont accordés à nous faire regarder la chose comme impossible. Les Kurdes ont établi leurs tentes depuis le mont Emis-Dagh jusqu'au Kiril-Ermak, et répandent la terreur dans toutes ces contrées. Ils profitent de l'extrême vitesse de leurs chevaux pour fondre à l'improviste et avec la rapidité de l'éclair sur ceux qui ont l'imprudence de s'engager au milieu d'eux. C'est toujours la nuit qu'ils font leurs attaques au nombre de 80 à 100. Tantôt ils s'approchent armés de longues lances qu'ils manient avec une extrême adresse, tantôt ils tirent de très-loin et avec une justesse surprenante. Le pacha de Konich a vainement essayé de les réduire en dernier lieu; ses troupes ont été battues; et tel a été le sort des entreprises de la Porte contre ces peuples *nomades*. Leurs tentes sont au nombre de plus de 20,000; ils ne connaissent le grand-seigneur que selon leurs caprices. Nous sommes parvenus cependant à pénétrer parmi eux, et nous avons échappé pendant plusieurs jours à leur surveillance. Nous ne rencontrions de tous côtés que des ruines de villages saccagés et quelques malheureux qui nous disaient leurs pertes récentes. Au milieu de ces pays dévastés nos guides ont refusé de nous suivre, et malgré toute l'avidité des Turcomans, nos offres d'argent n'ont pu les séduire. C'est donc seuls, sans guides, sans escortes, sans renseignemens, que nous nous sommes avancés au milieu de plaines ondulées et coupées de ravins, où les eaux circulant et formant mille marais nous renfermaient dans des labyrinthes. Mais nous avons pris le parti de nous tenir constamment sur les hauteurs pour découvrir au loin. Ce moyen nous a réussi. Toutefois notre marche a moins été un voyage qu'une véritable opération de guerre. Tous les soirs nous nous retranchions derrière les rochers; chacun veillait à son poste jusqu'au jour, décidés à profiter autant que possible de notre position pour nous défendre. Nous avons eu le bonheur de n'être *surpris* qu'une seule fois. Des Kurdes, les uns à pied, les autres à cheval, entouraient déjà nos chevaux et notre bagage; mais sur notre bonne contenance et grâce à l'obscurité qui dissimulait notre nombre, ils se sont retirés sans nous attaquer. Un de nos hommes qui a eu l'imprudence de s'éloigner n'a plus reparu.

La manière de voyager que nous avions adoptée nous a permis d'observer une étendue de pays considérable, et d'étudier les formes et la nature du tableau central. On reconnait de toutes parts le travail des eaux; toutes celles qui descendent des montagnes et se rendent aujourd'hui dans des lacs, ont dû former autrefois d'immenses inondations jusqu'à ce qu'elles se fussent ouvert des issues souterraines par lesquelles elles s'écoulent dans les fleuves du littoral. Cette circulation intérieure est facile à observer vers les sources de ces mêmes fleuves; les eaux *dégorgent* en abondance et comme de véritables torrens. Si jamais les lumières de la civilisation pénétraient jusque dans ces contrées, l'établissement de canaux, que la nature du pays rendrait facile, pourrait offrir de nombreux débouchés et rétablir l'équilibre dans la balance commerciale de ces provinces.

Les hauteurs que nous suivions nous rapprochaient de la Galatie et de la partie de cette gauloise occupée par les Lectosages. C'est aux environs d'Enguri que nous avons trouvé quelque sécurité dans notre marche; nous espérons ne pas rencontrer les mêmes obstacles pour nous rendre à Césarée, en suivant les rives de l'Halys.

Dans le cours entier de ce voyage, nous avons *constamment* suivi des directions nouvelles. *De nombreux* débris de l'antiquité se sont présentés à nos recherches; un grand nombre d'inscriptions *accompagnent* les dessins que nous avons recueillies; *elles* seront d'un grand secours pour replacer des villes dont les position demeureraient entièrement inconnues. Parmi celles-ci nous pouvons citer Synnada, l'une des plus importantes de la Phrygie, et dont les carrières voisines fournissaient des marbres jusqu'à Rome. L'emplacement d'Ipsus, où le sort de l'Asie fut décidé entre les lieutenans d'Alexandre, ne sera pas non plus incertain.

Au nord-est de la Lycaonie et du Castopalus, notre attention a été spécialement fixée par quelques passages contradictoires de Strabon et de *Ptolemée*. La marche du consul Manlius et ses combats contre la cavalerie galate, que Tite-Live place dans ces contrées, leur donnaient pour nous un nouvel intérêt. Plusieurs fois, sur notre route, nous avons rencontré les dix mille. On est obligé d'admettre de graves erreurs dans les distances citées par Xénophon pour concilier la marche de Cyrus avec l'autorité des autres geographes. La direction qu'Arien fait suivre à Alexandre, quoique très sinueuse, offre en général moins de contradictions. Plusieurs fois aussi nous avons suivi les armées de Godefroy, de Louis VII et de Frederic Barberousse, dont les opérations laissent quelques lacunes dans les annales du moyen-âge.

De nombreux souvenirs se rattachent à Ancyre, dont la fondation est attribuée à une colonie gauloise. C'est un des points de repos de la croisade des Lombards, dont la marche, guidée par Raimond de St-Gilles, est si vaguement décrite par Albert d'Aix. Alexandre, après avoir tranché le nœud gordien, vint camper sous les murs de cette ville, et les collines qui l'environnent rappellent la fameuse bataille où Bajazet fut vaincu par Tamerlan, et fut si cruellement traité *par ce Tartare*. Nous avons visité son château à double enceinte; il porte les traces des assauts qu'il eut à soutenir à différentes époques. Ce n'est pas sans une vive satisfaction que nous avons découvert près du palais des anciens rois une plaque de marbre ayant pu servir d'armoirie, et portant encore le coq gaulois entouré d'une couronne. Au reste la pierre n'est pas seule empreinte du souvenir de la France; de toutes parts nous avons été frappés de l'ascendant du nom français sur ces peuples. Les Turcs, encore consternés de la conquête d'Alger, s'accordent à voir en nous les avant-coureurs des prédictions de leur prophète, et le bras de la France prêt à les accomplir. D'un autre côté, les chrétiens semblent avoir toujours espéré de nous leur délivrance. Nous sommes quelquefois embarrassés de leur vénération, de leur enthousiasme, et des éloges qu'ils donnent à notre nation. Si jamais la valeur de nos armes avait à briller encore dans ces contrées, nous verrions la population chrétienne voler tout entière sous nos drapeaux.

On s'étonnerait en parcourant ces belles provinces de voir tant d'élémens de richesses enfouies et de contrées désertes, s'il n'était facile de reconnaître dans l'organisation même du pays les vices qui s'opposent à l'accroissement de la population. Tandis que l'on voit de riches et vieux seigneurs renfermer dans un harem un grand nombre de jeunes femmes, le pauvre ne trouve point de compagne, ou les déprédations des gouvernemens lui ôtent les moyens de la nourrir. Aussi le mécontentement est il général; tout fermente dans l'empire, et il est à la veille d'une violente secousse. On exprime de la manière la plus énergique une aversion prononcée pour le sultan; ses projets d'innovation sont regardés comme des impiétés par ces barbares fanatiques. Nous avons pu remarquer le peu de respect qu'ils ont pour les firmans. Souvent on nous refuse des vivres et nous manquons de pain; d'autres fois on reproche à notre interprète, que l'on croit turc, de ne pas nous avoir encore assassinés. C'est pourtant au milieu de ces [illegible] nous vivons, et nous nous bornons à déplorer le sort de ce beau pays soumis à des barbares.

Quoique le mauvais temps nous ait souvent contrariés, nous avons pu cependant placer un nombre suffisant de points astronomiques. Le soleil est trop haut pour l'observer avec nos instrumens, mais nous y suppléons par les hauteurs d'autres astres, dans la détermination des latitudes. Nous ne négligeons pas de faire des observations *directes de longitudes* lorsque cela nous est possible, pour rectifier les positions intermédiaires qui nous sont données par des chronomètres. La déclinaison de l'aiguille est déterminée avec la précision que comportent nos instrumens. Un grand nombre de hauteurs barométriques donneront le nivellement des principales vallées et des plateaux que nous avons parcourus.

L'étude géologique de ces contrées a souvent offert des observations intéressantes. Nous avons recueilli des échantillons de toutes les roches, et des profils du terrain feront connaître la superposition et la division des couches.

(Le Temps.)

DÉCÉDÉE *hier*, à 2 heures de l'après-midi, Mme. veuve BÉNIT, née *Marie-Desforges*, de cette ville. Ses *amis et connaissances* sont priés d'assister à *son enterrement*, qui aura lieu aujourd'hui, à 4 *heures de l'après-midi*. Son corps est exposé encoignure Bourgogne et St. Louis.

(Communiqué.)

Nous sommes autorisés à annoncer le Col. H. D. PETER, comme candidat pour la place de MAIRE, à la prochaine élection; et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

M. CHARLES GENOIS n'étant pas candidat pour la place de *Recorder*, à la prochaine élection, on nous *prie d'annoncer M.* FRANÇOIS GAIENNIE comme candidat.

Nous sommes autorisés à annoncer M. FÉLIX DE ARMAS comme candidat pour la place de Recorder, et qu'il sera soutenu par

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLEANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des batimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Bricks Only Son, Paine, Havane, Armington; Isabella et Juan, Bigs, Havane, Zacharie & co; Susan, Rosseter, Charleston, Cockayne, Watts & co; Clito, Turner, Charleston, Tufts & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Pilot, Riddle, de la passe du S O. il a mis en mer les bricks Paul Jones, Catharine et Hermosa Habanera—il a amené le navire Hindostan, Robt. Russell de Liverpool: goël. Louisiana de Vera-Cruz—il a fait passer la barre au navire Carroll of Carolton; en dehors de la barre barque Elizabeth; brick Brutus et 3 autres noms inconnus.

Navire Hindostan, Patterson, de Liverpool.
Barque Robert Russell, Woley, de Liverpool.
Brick George, Turner, des Iles Turques.
Goël. Louisiana, Alcina, de Vera Cruz.
Bat. à vap. Amazon, Tuyro, de Grandgulf.

AU BASSIN.

Goël. Mexico, Shipman, de la Mobile.
Goël. Emblem, Baker, de la Mobile.

Les soussignés, passagers du navire le Montesquieu, capitaine A. L. Conseil, de Bordeaux, désirant témoigner leur gratitude pour les soins qu'il leur a prodigués pendant le voyage, ont l'honneur de prier Mr. le Rédacteur de l'Abeille de vouloir bien insérer dans son journal cette marque de leur reconnaissance.

Nlle.-Orleans, le 9 Fév. 1832.

Jh. Casdenant, Delile Limouzen, M. Lopedro, P. Bordelais, Man. Blondin. — *Marceanne née Audaze, E. Roux, W. Brux, Guilbonne Brux, et Cos Jx.*

Bureau de la Presse-à-Coton à vapeur, Nlle.-Orleans, 11 Fevrier 1832.

LES personnes dont les noms suivent ont été élues, jeudi 9 du courant, membres de la direction, pour un an—

Messrs. L. G. Hilisberg, E. J. Forstall, L. B. Lepêtre, Geo. Green, Thos. Lockhart, Chs. Lesseps, Dan. Warburg.

Et à une assemblée de la direction tenue aujourd'hui, M. Hilisberg a été élu président.

14 fev WM. HUDSON, secrétaire.

GRAND **ASSAUT D'ARMES.**

DIMANCHE, 19 du courant, il y aura un grand assaut d'armes, dans la salle de bal, à l'encoignure des rues Bourbon et d'Orléans. Les amateurs et les maîtres d'escrime sont invités à s'y trouver. L'assaut sera ouvert par un professeur de cet art et un jeune Créole, fort amateur; cette première lutte sera suivie de plusieurs assauts entre différens créoles, connus par leur adresse dans ce genre. L'assaut aura lieu à dix heures du matin.

Prix d'entrée: $1. 14 fév.—5

M. BOYER, professeur de l'Université de Paris, a l'honneur de prévenir les habitans de la Nlle.-Orléans qu'il vient d'ouvrir une école, rue Royale No. 106, entre la rue St. Louis et celle de Conti. On y enseignera *la langue latine, la langue française, la langue anglaise, la Géographie, l'Histoire, les Mathématiques &c.*

Mr. Boyer fera suivre à ses élèves le mode d'enseignement qui a été adopté par le Conseil d'instruction publique pour tous les collèges royaux de France. 14 fev—3

1000 Barils, plus ou moins, CHARBON de l'autre bord du lac, à vendre de suite sur les lieux; à la glacière, entre les rues Conti et Bienville.—S'adresser au soussigné.

14 fév.—3 J. B. SAILLARD.

HUILE DE BALEINE.—2,600 gallons Huile de Baleine, à vendre à bas prix, par STETSON & AVERY, 14 fév rue du Camp, no. 31

CORDES D'EMBALLAGE.—500 rouleaux de bonne qualité, à vendre par STETSON & AVERY, 14 fév. rue du Camp, no. 31

CORDES ET TOILES D'EMBALLAGE, à vendre par 14 fév YORKE, MACALESTER & Co.

VIN des Canaries ayant droit au *drawback*, a vendre par STETSON & AVERY, 14 fév rue du Camp, no. 31

LE Soussigné a reçu par le navire ILLINOIS, un superbe assortiment de canezous, pèlerines, collerettes, mousseline brodée et chemisettes de bobinet, bonnets, élégants &c. Tous ces objets sont dans le dernier goût, et seront vendus à bon marché.

14 fév JOSEPH C. SPRENGER, Rue de Chartres, No. 30.

AVIS.—Les soussignés, teneurs d'écuries publiques, préviennent le public qu'à partir de ce jour, ils ne livreront leurs chevaux et voitures que pour du comptant seulement.

Nlle.-Orléans, le 12 février 1832.

JEAN PIGNEGUY.
13 fév—6 J. B. LESPARRE & Co.

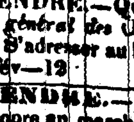

A VENDRE par J. B. LAPORTE, quelques barriques Vin rouge, Chateau Margaux, très-vieux et de qualité supérieure, ainsi que du Vin blanc Haut Sauterne, en demi-barriques, également vieux et de 1ère. qualité. 6 fév—4. 2ps

A VENDRE.—Quelques volumes du *Digeste général des Ordonnances du Conseil-de-Ville*. S'adresser au bureau de cette feuille. 10 fév—12

A VENDRE.—Un assortiment de faïence propre au marché de Mexique, reçu par le navire William Neilson, de Liverpool, à vendre par Vt. AIGARD, 25 janvier rue de la vieille Levée, no. 37

POUR ST. MARTINVILLE, ATTAKAPAS et les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur fin marcheur VERMILLON, capt. Delahoussaye, partira pour les ports susdits, demain à 10 heures A. M. pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

14 fév GRAY, DURRIVE & CO. Nouvelle-Levée, no. 28.

POUR NANTES.

Le navire fin voilier INDIEN, capt Augaud, partira pour le dit port le 24 du courant, ayant de beaux emménagemens. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

14 fév. QUERTIER & BOUTIN.

POUR BOSTON.

Le beau brick *neuf*, doublé et chevillé en cuivre, TUSKAR, capitaine Hall, ayant une partie de son chargement engagée, partira dans le plus bref délai. *Pour fret* ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à

14 fév STETSON & AVERY.

FOR SISAL (Yucatan.)

The schooner SARAH, capt. J. B. ANDERSON, will have despatch. For freight or passage, apply to

FRANCISCO PAYRO.
feb 6 No. 78 St. Philippe street.

Théâtre d'Orléans.

Mardi, 14 *février*, 2de. *représentation de*

RABELAIS,

Ou le Presbytère de Meudon,

Comédie anecdote mêlée de couplets—Précédé du

VILLAGE VOISIN,

Opéra en trois actes, de Boyeldieu:

Très-incessamment, la première représentation de

LA VIOLETTE, Opéra en trois actes.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

(Quatrième représentation de M. Keppell.)

Aujourd'hui Mardi,

HAMLET,

Tragédie de Shakespeare—Suivie de

LES DEUX CHAMPSON,

Pièce comique.

SALLE DE BAL,

Au coin des rues d'Orléans et Bourbon,

Mercredi, 15 *février*,

GRAND BAL PARÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation.

☞ On trouvera dans l'intérieur de l'établissement un magasin de MASQUES et COSTUMES DE BAL, dans le goût le plus nouveau, pour les Dames et les Cavaliers. 14 f.

TIRAGE DE LA LOTERIE *DES NATCHITOCHES*, 2de. *classe*,

23, 21, 24, 1.

13 février J. B. FAGET, *Directeur*.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $5, 50 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin. D. PRIEUR, Maire. 11 fév

CIMENT.—150 barils Ciment hydraulique, à vendre par 11 fév Wm. G. HEWES.

MAQUEREAUX.—800 barils et demi barils maquereaux nos. 1, 2 et 3, reçus par le brick Triton, de Portland, à vendre par 11 fév Wm. G. HEWES.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans.

Charles Lesseps, Philip Powel et Jules Leblanc *contre* John H. Travis, pour cession forcée.

IL est ordonné qu'une séquestration soit lancée contre les propriétés de J. H. Travis, qui peuvent se trouver dans les limites de cette paroisse; qu'une assemblée des créanciers du dit J. H. Travis ait lieu en l'étude de A. Mazureau Esq notaire public, le 3 de mars prochain; que C. Roselius, Esq. soit nommé pour représenter le dit J. H. Travis, absent; que Charles Lesseps soit nommé syndic provisoire, et que le Shérif lui délivre les propriétés séquestrées, après en avoir fait un inventaire; et *en même* temps, il est ordonné que toutes poursuites contre la personne et les propriétés du dit J. H. Travis soient suspendues.

Nlle. Orléans, 30 janvier 1832.

(Signé) CHS. MAURIAN, juge.

Je certifie ce qui est ci-dessus.

1 fév—8 2ps S. BLOSSMAN, dep. gref.

THÉ.—90 boîtes thé impérial vert, reçus par le navire Russell, à vendre par 28 janv W. G. HEWES.

A VENDRE à l'amiable par le soussigné, UNE MAISON, située rue Toulouse, no. 80, entre Royale et Bourbon. 8 fév—15 J. LACOSTE.

SUCRE.—60 boucauts de sucre, à bord du sloop Juno, à vendre par 28 janv A. QUERTIER & BOUTIN.

SUCRE à vendre.—350 boucauts de sucre 1ère. qualité. S'adresser à 1er fév THEOD. NICOLET & Co.

MARCHANDISES DE GOUT.

BUJAC ET HENSLER,

Rue du Marché, entre les 5e. et 6e. rues, coté sud, Philadelphie,

OFFRENT à vendre en gros à des conditions raisonnables,

Un assortiment général de marchandises *françaises, anglaises et allemandes*, et d'articles de goût des Indes.

AUSSI:

Pistolets français et anglais
Tabatières de toutes sortes
Lits de toutes sortes
Thermomètres
Boîtes à musique, à 2, 3 et 4 airs
Parfumerie.
Instrumens de mathématiques
Boîtes à ouvrage
Sacs et bourses en colliers
Violons et cordes à violon
Poupées de toutes espèces
Bonnets à percussion.

ET UN GRAND NOMBRE d'autres articles de ce genre, dont l'énumération serait trop longue.

Porcelaine française.

Services pour le diner et le dessert, blancs et dorés, et tout blancs; services à thé, sur les modèles anglais et français, blancs et d'or, et embellis de paysages et de fleurs dorées et de fleurs peintes.

Services à déjeûner do. do.

En outre, un assortiment complet de porcelaine française de toute espèce.

31 janv—1m

COUR DES PREUVES.—Avis est donné aux créanciers de la succession de feu John E. Smith, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous 10 jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par le curateur de ladite succession ne serait point homologué et le dit curateur déchargé de ses fonctions. Par ordre de la cour.

13 fév MARTIN BLACHE, *Régistre*.

BILLARDS.—Le soussigné offre à vendre, ensemble ou séparément, deux superbes BILLARDS, d'un travail achevé et d'une régularité parfaite; ils ont été faits par un habile ouvrier et sont entièrement neufs. S'adresser, pour les voir, au café du soussigné, rue d'Orléans, entre Royale et Bourbon, vis-à-vis le Théâtre.

27 janvier—6,3ps. VICTORIN.

VENTES A L'ENCAN.

☞ On trouvera deux colonnes d'avis d'encan sur la 4me. page.

PAR H. DOMINGON.

DEMAIN, Mardi, 14 du courant, il sera vendu à midi et demi, devant son magasin d'encan, 39 boucauts beau sucre.

Conditions, à la vente. 14 fév.

PAR H. DOMINGON.

MERCREDI prochain, 15 du courant, à midi précis, à la Bourse, il sera vendu une famille de nègres, comme suit:

Delphine, âgée de 38 à 40 ans, blanchisseuse et cuisinière. Magdeleine, sa fille, âgée de 12 ans, sachant coudre. Louis, son fils, âgé de 8 ans, très intelligent; garantis des maladies et vices prévus par la loi.

Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 fév.

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI 23 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, la belle Propriété appartenant à la Compagnie de Banque et Canal, joignant la maison de banque que l'on construit maintenant dans la rue des Magasins. Cette propriété est divisée en huit terrains, dont trois font face à la rue des Magasins, trois à la rue Gravier, et deux sur une allée de vingt pieds, tels qu'ils se trouvent décrits sur le plan dressé par le capitaine Delafield, et exposé à la Bourse. Les conditions seront connues au moment de la vente. 14 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

JEUDI 16 du courant, il sera vendu à la Bourse, un Lot de terre, situé rue Julia, entre Carondelet et Baronne, et mesurant 40 pieds de face sur 180 de profondeur, (mesure française.) Le dit lot est bien remplayé et entouré.

Conditions: Un et deux ans de crédit, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 14 fev

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 18 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu, l'esclave Milly Black, âgée d'environ 24 ans, blanchisseuse et repasseuse, bonne domestique de maison; elle est acclimatée et pleinement garantie. Conditions comptant. 14 février

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI prochain, 18 du courant, à midi, à la bourse, il sera vendu, l'esclave Minerva, âgée d'environ 14 ans, blanchisseuse, &c, bonne domestique de maison, elle est acclimatée et pleinement garantie. Conditions: 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant G. R. Stringer, esq. notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 fév.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi 16 février, à 4½ heures *après-midi*, dans les magasins au coin des rues Toulouse et Bourgogne,

60 barriques VIN DE BORDEAUX.

Conditions à la vente. 13 fév

HABITATION LIVAUDAIS.

PAR HEWLETT & RASPILLER.

LUNDI 12 Mars prochain, à l'heure de midi, il sera vendu à la Nouvelle Bourse,

84 TETES

D'ESCLAVES

DES DEUX SEXES.

Appartenant à la susdite habitation. Ils sont tous créoles ou dans le pays depuis long-temps, et parfaitement au fait du travail d'une habitation. Parmi ces esclaves il y en a plusieurs à talent, dont plus ample description sera donnée au moment de la vente.

Les termes sont: 1 et 2 ans en billets endossés à la satisfaction des fondés de pouvoir et hypothèque. Les actes de vente seront passés chez O. de Armas, notaire public.

9 février—28.

PAR F. DUTILLET.

Par ordre de l'hon. Cour des Preuves de cette ville.

IL sera vendu le 25 février prochain, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les Esclaves suivans, dépendant de la succession de feue Dame Héloïse Vienne, Vve. H. Lavigne, jr.:

Une négresse nommée Rose, créole du pays, âgée d'environ 25 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, domestique de maison et excellent sujet; avec ses trois enfans, Joséphine, griffonne de 7 ans; Catherine, griffonne de 3 ans et demi, et Jean-Baptiste, négrillon de 10 mois.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

24 janvier—10. 2ps

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

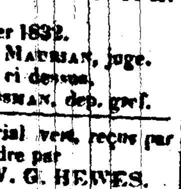

A VENDRE—par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à rosaces, de la fabrique d'Erard frères, à Paris.

Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.

LEPAGE, Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, No. 12.

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

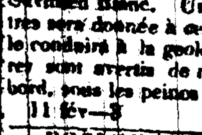

Est parti marron, le griffe nommé JOHN, d'une jolie figure, âgé d'environ 18 ans, taille de 4 pieds 9 à 10 pouces; il est gros et ramassé dans sa petite taille, et avait, lors de son départ, un gilet gris de fer, un pantalon de drap bleu, des brodequins et ne portait pas de chapeau. *Cet esclave appartient à* M. Savinien Blanc. Une récompense de dix piastres sera donnée à celui qui le lui ramènera ou le conduira à la geole. Les capitaines de navires sont avertis de ne point le recevoir à leur bord, sous les peines portées par la loi.

11 fév—3

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

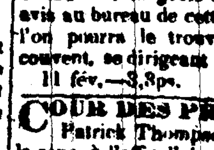

Parti marron, le 6 du courant, de l'habitation de Mme. Ve. Mayronne, un jeune nègre nommé RICHARD, âgé de 12 ans, belle figure, teint clair, il est bien fait et a les cheveux très épais. Une récompense honnête sera donnée à quiconque l'arrêtera et le conduira à la geole de cette ville, ou donnera avis au bureau de cette feuille, de l'endroit où l'on pourra le trouver. Il a été vu près du couvent, se dirigeant vers le bas du fleuve.

11 fév.—3,3ps.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Patrick Thompson a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John B. Fletcher, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.

13 fév. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Attendu que Wm. Williams a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu John D. Atwill, décédé *ab intestat*, avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

12 fév MARTIN BLACHE, régister.

EN *débarquement de la goëlette* Express, 7 balles Salsepareille d'Honduras, de qualité très-supérieure, à vendre par

JULES LEBLANC,
4 fév—3 rue Royale, no. 175.